

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACC. 1875

NOUVELLES

805.

~~072.4~~

# SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

NATIONAL LIBRARY  
 OCT 30 1939  
 BIBLIOTHEQUE NATIONALE

AD 21  
 N<sup>o</sup> 8  
 c. 3  
 Rec.  
 NOS

"Hâtez-vous de raconter les délicieuses  
 Histoires du peuple avant qu'il les  
 ait oubliées."  
 CHARLES NODIER.

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

JUIN

7eme volume, 6me livraison

MONTRÉAL

IMPRIMERIE GENERALE, 45 PLACE JACQUES-CARTIER

1888

# NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

## SOMMAIRE

- 1o Les souffrants - - - - NAPOLÉON LEGENDRE  
2o La Misère à Paris (*suite et fin*) - O. D'HAUSSONVILLE  
3o Ceux qui meurent d'amour - - CHARLES FUSTER  
4o Le chemin de fer canadien du Pacifique - - - - XXX  
5o L'Irlande - - - - - CHR. THIBAUT

## NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

Abonnement, payable d'avance - - - - - \$2.00  
" payable dans l'année - - - - - 2.50

DIRECTEUR :

M. LOUIS-H. TACHÉ,

Dépt du Secrétaire d'État,

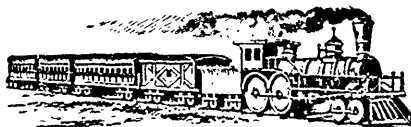
OTTAWA.

GÉRANT :

M. EMMANUEL TASSÉ,

*La Minerve*, Montréal.

Les correspondances pour la rédaction devront être adressées au Directeur, et les remises de fonds au Gérant.



# CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

**1888 — ARRANGEMENTS D'ETE — 1888**

A partir de mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

## **LAISSERONT LA POINTE-LEVIS**

Pour Halifax et St-Jean .....	8.00 A.M.
Pour la Rivière-du-Loup .....	11.25 P.M.
Pour la Rivière-du-Loup .....	5.25 P.M.

## **ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS**

De Halifax et St-Jean .....	6.45 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	1.47 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	5.00 A.M.

Le char Palais qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à St-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,

*Surintendant en chef.*



## **DEPARTEMENT DU REVENU DE L'INTERIEUR.**

**A**CTE à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues—1884.

Cet acte est maintenant en opération et ses dispositions sont mises en force.

Les manufacturiers et les vendeurs de substances alimentaires falsifiées sont sujet à des amendes élevées, sur conviction de contravention à la loi, et sont prévenues que plusieurs accusations ont été prouvées et amendes exigées.

Le public est prié de ne pas oublier que d'après les dispositions de cet Acte, les Conseils Municipaux peuvent nommer des Inspecteurs et obtenir les services du Chimiste-analyste officiel dans leur district moyennant la moitié des taux réglés par l'Acte, l'autre moitié étant payée par le Département du Revenu de l'Intérieur.

Toutes personnes peuvent bénéficier de la mise en opération de cet Acte, et des services du Chimiste-analyste, en se conformant aux dispositions de cet Acte.

Ottawa, novembre 1886.

EDWARD MIALL,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur



# Approvisionnement du Penitencier.

**D**ES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour approvisionnement," seront reçues au Bureau du Préfet du Pénitencier de St. Vincent de Paul jusqu'à Samedi, le 16ème jour de Juin prochain, à midi, des personnes qui désireront prendre un contrat pour fournir à l'Institution durant une année, à compter du premier de Juillet prochain (1888), les articles compris dans le classement qui suit :—

- 1o. Marchandises Sèches.
- 2o. do do Manufacture Canadienne.
- 3o. Farine forte de Boulanger en barils et inspectée.
- 4o. Charbon dur et Charbon mou.
- 5o. Epicerics et Huile de Charbon.
- 6o. Viande fraîche (Bœuf et Mouton.)
- 7o. Lard salé "Mess" inspecté.
- 8o. Foin et Paille, Pois et Avoine (non pour semence ni pour moulée.)
- 9o. Cuir et fourniture à l'usage de la Cordonnerie.
- 10o. Quincaillerie.

L'objet d'une soumission devra au moins comprendre une des classes de marchandises plus haut énumérées, en son entier, et pourra en contenir plusieurs.

Tous les articles devront être de première qualité.

Il sera fourni des échantillons des articles compris dans les 1er, 2me et 9me classes par l'institution, et la 5me par les soumissionnaires, en même temps que les soumissions.

Chaque soumissionnaire devra accompagner sa soumission des signatures de deux personnes responsables consentant à devenir ses cautions pour le cas où sa soumission serait acceptée.

Aucune soumission qui n'aura été faite dans la forme prescrite ne sera acceptée.

Toutes les informations touchant les soumissions, les blancs y relatifs, ainsi que les spécifications imprimées et les conditions y ayant rapport, pourront être obtenues en s'adressant au soussigné.

Les formes de spécifications imprimées qui seront aussi fournies, devront être remplies en détail, soit les extensions, soit les additions, complètement.

Le charbon devra être délivré dans la cour du Pénitencier, et les droits d'accise, dont est imposable l'article, ne devront point former partie des prix mentionnés dans les soumissions.

TEL. OUIMET, Préfet.

Pénitencier St-Vincent de Paul,  
ce 25ième Mai 1888.

## LES SOUFFRANTS

### I

#### LE CHEVAL

Le cheval, écrasé sous le pesant brancard,  
A chaque pas faisant un douloureux écart,  
Tend son col où l'on voit saigner la meurtrissure  
Sous l'angle du collier en bois.

La route est dure  
Et montante ; la charge est lourde ; il faut pourtant  
Avancer ; il s'épuise en efforts, haletant ;  
Les membres ramassés, tordus, la tête basse,  
Il tire ; et l'on entend de cette informe masse  
Qui n'a presque plus rien du vaillant animal,  
Sortir un souffle creux qui râle et qui fait mal.  
Et l'homme est là, jurant et frappant sur la bête,  
A coups de pied, à coups de bâton, à la tête,  
Au ventre ; et, de la main secouant rudement  
Les rênes, fait jaillir sous le mors écumant  
Un flot de sang.

La côte est franchie, on s'arrête ;  
L'homme s'assit au bord de la route, et la bête  
Reste debout, tremblante, essoufflée, et cherchant  
A saisir par-dessus le fossé, dans le champ,  
Une motte où verdit encor quelque brin d'herbe,  
Ou quelques épis secs échappés à la gerbe ;  
Puis, regarde s'il vient encor des coups.

Enfin,  
Quand l'homme est prêt, il faut reprendre le chemin  
Et peiner toujours, tant que dure la journée ;  
Et c'est ainsi d'un bout à l'autre de l'année.

Le soir, quand au cheval on ôte son collier,  
 Il se laisse attacher, rêveur, au râtelier :  
 Lui qui pourrait d'un coup de sabot briser l'homme !  
 —Et le beau rôle reste à la bête de somme.

## II

## LE CHIEN

Ce chien fut recueilli par un soir de décembre.  
 Il neigeait ; un feu clair chauffait l'unique chambre  
 Où vivait un petit ménage d'ouvrier.  
 L'homme était revenu tard de son atelier  
 Et la femme achevait de desservir la table.  
 Tout à coup, on entend un long cri lamentable,  
 Un hurlement, auquel se mêlent, dans la nuit,  
 Des voix d'enfants, des chocs de cailloux ; et le bruit  
 Se rapproche ; alors, l'homme entrebaille la porte,  
 Et, pendant que s'élève une clameur plus forte,  
 Un chien, d'un bond, s'en vient rouler près du foyer,  
 Effaré, tout sanglant, tâchant d'apitoyer  
 Par un regard craintif et qui demande grâce.  
 La porte se referme, et le chien prend sa place  
 Dans cette humble maison où le sort l'a jeté.  
 —Le pauvre, ayant souffert, comprend la charité ;  
 Et, lorsque le malheur lui demande assistance,  
 Ce qu'il secourt en lui, c'est sa propre souffrance.

Un an se passe.

Un jour, c'est pendant la moisson,  
 Tout le monde est aux champs ; le feu dans la maison  
 Eclate tout à coup. L'homme est à son usine,  
 La femme cause dans quelque maison voisine.  
 On entend craqueter le plafond ; un rideau  
 De fumée a déjà couvert le toit ; pas d'eau :

La mer, basse, est à près d'un mille du rivage.  
Un homme seul travaille à sortir le ménage ;  
Le feu monte ; . . . . un cri part, soudain : "sauvez l'enfant !"  
Mais, voici qu'au milieu du nuage étouffant,  
On voit un chien bondir à travers la fenêtre.  
Quelques secondes . . . . , puis on le voit reparaitre,  
Dans sa gueule tenant par son lange accroché  
Le petit qu'à la mort il avait arraché.  
Il vient le déposer sur le gazon. La bête  
Au péril de sa vie avait payé sa dette.

## III

## ORPHELIN

J'allais passer le coin d'une ruelle sombre,  
Quand j'entendis monter un son plaintif dans l'ombre ;  
Et je vis, sur le seuil d'une porte, un enfant  
Assis, le front penché, tête nue, étouffant  
Les pleurs qui soulevaient sa poitrine oppressée.  
A ses côtés gisait une cruche brisée.  
J'avançai ; quand je fus près, je sentis du sol  
Monter vers moi l'odeur âcre de l'alcool  
Qui marbrait de tons bleus les trous noirs de la boue.  
Et l'enfant essuyant les larmes de sa joue,  
Me regarda d'un air craintif, prêt à s'enfuir :  
—Car, ces pauvres toujours craignent de voir venir  
Des coups, ou bien la main lourde de la justice ;  
Leur œil a comme un flair lointain de la police.—

Je lui parlai ; ma voix sembla le rassurer,  
Et j'appris le malheur qui le faisait pleurer.  
Hélas ! c'était encor le récit ordinaire :  
Ses parents étaient morts, l'an passé, de misère ;  
Il était resté seul, petit, ne sachant rien  
Que souffrir et pleurer. Un vieil Italien



L'avait, un soir, trouvé grelottant dans la rue,  
 Et, tâchant d'adoucir un peu sa voix bourrue,  
 En lui parlant, l'avait conduit à son logis.  
 Et le petit, alors, sécha ses yeux rougis,  
 Croyant, avec la foi naïve de l'enfance,  
 Que la voix qui venait lui rendre l'espérance  
 Était la voix de Dieu même.

↳ lendemain,

Il lui fallut partir, aller tendre la main  
 Avec d'autres enfants comme lui, par la ville,  
 Puis le soir rapporter au nouveau domicile  
 Tout l'argent qu'on avait donné. S'il arrivait  
 Que la somme fut trop petite, on les privait  
 De pain, on les battait au sang, à coups de corde,  
 — "Afin, disait le vieux, que la miséricorde  
 Des passants soit touchée en les voyant ainsi  
 Saigner !" — Puis, ils montaient au grenier ; et ceci  
 Allait se répétant chaque jour, et sans trêve ;  
 Et, devant le soleil glorieux qui se lève,  
 Ils marchaient, les regards éblouis de rayons,  
 Et le cœur plein de nuit, pleurant sous leurs haillons.  
 Le vieux, grâce au travail des enfants, pouvait vivre  
 Tranquille, et tous les jours, les ayant battus, ivre,  
 S'endormait, sans entendre, au fond du grenier noir,  
 Les voix qui gémissaient dans l'air glacé du soir.

Ce jour-là, la recette avait été très bonne ;  
 Les enfants avaient l'air si tristes, que personne,  
 Presque ne leur avait refusé. Le vieillard,  
 Sans les battre, à chacun avait donné sa part  
 De pain noir ; et, sentant sa soif inassouvie,  
 Il envoya remplir sa cruche d'eau-de-vie.  
 Et c'était cet enfant que le maître attendait  
 Et qui, dans son malheur, pleurait et s'attardait,  
 N'osant franchir le seuil de la terrible porte.

— Je ne sais s'il est bien d'en agir de la sorte,  
 Et, s'il faut calculer à l'avance l'effet

De l'acte quand la main s'ouvre pour le bienfait ;  
S'il faut peser la part du malheur et du crime  
Et songer que ce qui sauve cette victime  
Va tout à l'heure aider cet homme à s'enivrer :  
Je ne pris pas le temps de bien considérer . . . .  
Et je donnai ma bourse à l'enfant.

Ah ! pardonne

Si cette charité, Seigneur, ne fut pas bonne :  
Mais, lorsqu'un enfant pleure, il me semble, ô mon Dieu,  
Qu'un nuage de deuil monte sur ton ciel bleu !

#### IV

##### PAUVRE

La devanture des boutiques  
S'illumine de reflets clairs  
Qui jettent leurs teintes féériques  
Sur les volets tout grands ouverts.  
L'or et les émaux étincellent  
A l'étalage du comptoir ;  
Les colliers de perles ruissent  
Près des broches en jaspe noir.

Ici, des grappes d'émeraudes  
Mêlent leurs clignotements lourds,  
Et les rubis aux teintes chaudes  
Chargent les écrins de velours.  
Par là, les changeantes opales,  
Comme en un rêve souriant,  
Font miroiter sur leurs fronts pâles  
Les tons roses de l'orient.

Plus loin, dans un coin baigné d'ombre,  
Les diamants,—ces demi-dieux,—  
Laissent rayonner leur feu sombre  
D'un air calme et mystérieux.  
Ils s'isolent, loin du vulgaire,  
Comme les astres au front pur  
Entre eux et l'ardeur de la terre  
Mettent les plaines de l'azur.

Là-bas, le marbre et les albâtres  
Offrent leurs séduisants contours :  
Bergers et bergères folâtres  
Donnent la main à des Amours ;  
Et, dans des chambrettes exquises,  
Sur des tapis de velours fin,  
Des marquis avec des marquises  
Dansent sous le loup de satin

La valse onduleuse soupire  
Et traîne ses pas languissants ;  
Sur les consoles de porphyre  
Les lustres penchent, jaunissants.  
Il flotte dans cette atmosphère  
Une inquiétante torpeur ;  
Une ivresse molle et légère  
Respire dans chaque lueur.

C'est la nonchalante accalmie  
Des spectacles amollissants,  
C'est la vision endormie  
Qui grise l'âme par les sens.  
Il semble que le Temps lui-même,  
Charmé, suspende son essor  
Et qu'au cadran noir, l'Heure blême  
Dorme sur les aiguilles d'or.

Et pendant que la foule passe  
Parmi ces reflets chatoyants,  
Deux tout petits enfants, en face,  
Regardent de leurs yeux brillants.  
Ils sont là, sur le sol humide,  
Sans se soucier du froid noir,  
Contemplant le décor splendide  
Qui leur apparaît du trottoir.

Ce ne sont pas les pierres fines  
(Que dévore leur œil jaloux ;  
Pour eux tout l'attrait des vitrines  
Est dans les jouets de deux sous :  
C'est le petit polichinelle  
Avec sa tête de bois peint,  
La poupée en coton, si belle,  
Dans son bercelet de sapin !

Ils sont là, les heures se passent,  
La nuit vient, le froid est plus vif,  
Mais jamais leurs yeux ne se lassent,  
Dans leur étonnement naïf.  
— Vous qui courez, foule frivole  
Prodiguer votre or au plaisir,  
N'aurez-vous donc pas une obole  
Pour combler cet humble désir ?

Dieu donne à l'astre sa lumière,  
Et l'astre, — écoutant le Seigneur, —  
Verse ses rayons sur la terre  
Au calice de l'humble fleur.  
— Dieu vous a donné l'opulence  
Pour que, sur le bord du chemin  
Si vous rencontrez l'indigence,  
Riches, vous lui tendiez la main !

## LA MISÈRE A PARIS

(SUITE ET FIN.)

Cependant c'est à la classe des travailleurs manuels qu'appartient, comme on peut penser, la grande majorité des passagers de l'asile de nuit. Sur ce nombre, 11,007 appartenaient à des professions rurales : laboureurs, vigneron, terrassiers, et étaient probablement venus à Paris, attirés par ce mirage des salaires élevés qui exerce sur les habitants de nos campagnes une fascination si dangereuse. Ce chiffre était de 3,994 plus élevé que celui des années précédentes, et c'est peut-être, il faut tout dire, le seul inconvénient d'une œuvre excellente que d'ajouter ainsi aux séductions de ce mirage l'attrait d'une hospitalité gratuite.

Je n'allongerai pas inutilement cette étude par une description minutieuse des deux maisons, assez semblables du reste, de la rue de Tocqueville et du boulevard de Vaugirard. Les murs sont à mes yeux beaucoup moins intéressants que les hommes, et je m'imagine que sur ce point mes lecteurs sont un peu comme moi. Quand je leur aurai dit que dans l'une et dans l'autre maison on pénètre par une petite cour où donnent les dépendances : magasin, salles de bain et de désinfection, etc., que chacune contient trois dortoirs à peu près d'égale grandeur, et qu'au boulevard de Vaugirard, dont l'installation est beaucoup plus vaste, ces dortoirs donnent dans une sorte de grand *hall* garni de bancs, que les lits sont d'étroites couchettes en fer garnies d'un matelas en varech, enfin que la propreté la plus stricte règne dans les deux établissements, je leur aurai fourni, il me semble, tous les renseignements dont leur curiosité pourrait être tentée. Ce qui vaut vraiment la peine d'une visite, c'est de voir l'aspect des pensionnaires de

l'asile et le traitement qu'ils reçoivent. Pendant la courte durée de leur séjour, le régime auquel ils sont soumis est celui de la discipline militaire tempérée par la charité chrétienne. La tenue des deux maisons est confiée à un gérant et à des employés qui tous sont d'anciens soldats, car une certaine fermeté de main est parfois nécessaire avec quelques pensionnaires turbulents, et il n'est pas mauvais que le ruban rouge ou la médaille militaire attachée à la poitrine des surveillants leur rappelle qu'au besoin ils auraient affaire à forte partie. Mais chaque soir un membre du comité vient assister au coucher et adresser à ces malheureux quelques paroles dont l'accent cordial est bien nouveau aux oreilles du plus grand nombre. Le coucher est précédé par la récitation de la prière, et il faut l'intolérance à rebours qui caractérise notre temps pour qu'on ait eu l'idée de reprocher aux fondateurs cette manifestation publique de la foi qui les soutient dans leur œuvre. Ils prennent soin cependant de rappeler chaque soir à leurs pensionnaires qu'on n'exige d'eux aucune adhésion formelle, mais seulement ces marques extérieures de respect qu'on doit à l'expression de toute croyance sincère. Cette récitation de la prière a donné lieu cependant à quelques incidents. " Si ce sont des *bondieusards*, je ne veux pas de leur hospitalité ! " s'écria un jour un homme en haillons, et il sortit fièrement. En revanche, un autre, s'élançant un jour sur la petite estrade du gérant, dit à haute voix : " Je reviens de Nouméa et j'ai été chez les amis, ils m'ont repoussé : je suis venu chez les cléricaux, et ils m'ont reçu. Ma foi, vivent les cléricaux ! " Mais le plus généralement la récitation de la prière se poursuit gravement, sans tumulte, et c'est même un spectacle qui ne manque pas d'une certaine solennité.

Dois-je avouer cependant qu'en assistant à cette pieuse cérémonie, j'étais moins attentif à la prière elle-même qu'à la contenance des malheureux qui m'entouraient ? Quelques-uns semblaient écouter pour la première fois un langage inconnu : le plus grand nombre s'y associait au contraire, tout au moins

des lèvres, en récitant la dernière partie de l'oraison dominicale. Mais parmi ceux-là même combien en était-il pour lesquels ce Dieu dont on invoquait le nom devant eux était un souvenir disparu dans les brouillards de l'enfance et perdu de vue à travers les épreuves de la vie, comme à mesure qu'on s'avance vers la haute mer on perd de vue le port dont on est parti ! Après la prière, les pensionnaires passent au dortoir dont, par une pensée délicate, on baisse aussitôt le gaz, pour leur épargner l'humiliation d'étaler les uns devant les autres l'état déplorable de leur linge en guenilles, et au bout de quelques minutes, ils sont profondément endormis. Le lendemain, ceux qui ont épuisé leurs trois nuits d'hospitalité, et qui ne sont pas autorisés pour quelque raison particulière à demeurer plus longtemps, quittent l'asile et reprennent leurs pérégrinations, non sans avoir goûté du moins ce repos du corps que procurent quelques nuits tranquilles et ce soulagement de l'âme que fait éprouver dans la détresse la rencontre d'une sympathie inattendue. Enfin beaucoup obtiennent du travail par les soins de l'œuvre, et je terminerai ces renseignements par un chiffre qui est la meilleure preuve du bien que fait l'œuvre, en même temps que la meilleure réponse aux critiques dirigées contre elle : en 1880, sur 26,555 passagers, 3,929 ont trouvé du travail par l'intermédiaire de la société.

Grâce à Dieu, le mal n'est pas seul contagieux : le bien l'est aussi, et parfois plus rapidement. A peine l'Œuvre de l'hospitalité de nuit pour les hommes était-elle entrée en exercice que son succès même faisait sentir une lacune. S'il était utile de tendre la main à l'homme errant la rue, combien cette assistance n'était-elle pas plus nécessaire encore à la femme ? Plus rude, en effet, est pour elle la nuit passée sur un trottoir, plus périlleux le refuge cherché dans quelques-uns des asiles favoris du vagabondage, plus humiliante l'arrestation par la police. Et puis, il y a toujours pour la femme le danger suprême d'acheter l'hospitalité à un prix trop facile. On

m'excusera de rapporter ici, malgré sa brutalité, une histoire à la fois banale et typique, qui m'a été directement racontée. Une jeune fille, atteinte d'une inflammation des paupières qui lui rendait impossible l'exercice de son métier de couturière, avait été expulsée de son logis. Elle erra deux jours dans le quartier, couchant la nuit dans la cave d'une maison abandonnée. Le troisième, elle fut rencontrée par un vieillard, machiniste dans un théâtre de barrières, qui lui offrit de partager sa chambre dans une immonde cité où il habitait. Mais à son hospitalité il mit un prix grossier. De ce marché naquit un enfant chétif dont les traits blafards, boursoufflés, accusaient la vieillesse du père et la mauvaise santé de la mère. La pauvre fille ne s'en croyait pas moins tenue à une certaine reconnaissance vis-à-vis de ce vieux débauché. Pendant qu'il dormait débraillé sur un lit défait, cuvant son vin de la veille elle parlait de lui à voix basse, avec un certain respect, et, pour le désigner, l'appelait " ce monsieur."

Dès qu'on eut senti la lacune, elle fut bientôt comblée. L'honneur en revient à la Société philanthropique, qui est aujourd'hui, avec la Société de charité maternelle, l'œuvre la plus ancienne de Paris (car elle célébrait l'année dernière le centenaire de sa fondation) et qui comprend dans son comité directeur des catholiques, des protestants et des israélites. Par ses soins un asile de nuit pour les femmes et les enfants fut inauguré le 23 mai 1879, au No 253 de la rue Saint Jacques. Cet asile a été installé dans un très vieux bâtiment qui appartient à l'Assistance publique. L'aspect extérieur en est des plus humbles : on dirait une maison de pauvres, et bien que nulle part le luxe ne soit plus déplacé que dans une maison ouverte à toutes les misères, peut-être pourrait-on désirer cependant que certaines installations intérieures y fussent plus spacieuses. Entre autres la pièce du rez-de-chaussée, qui sert de salle d'attente pour les femmes avant qu'elles montent aux dortoirs, est singulièrement petite, et lorsque l'asile reçoit le même soir, ce qui n'est pas rare, quatre-vingt-dix à cent



pensionnaires, à peine peuvent-elles se mouvoir. Si, avant de pénétrer dans cette salle, on s'arrête sur le seuil, et si on regarde sans être vu par la porte vitrée qui en ferme l'entrée, il est difficile de contempler sans émotion le spectacle qui s'offre à vos yeux. Toutes ces femmes sont là devant vous, assises sur des bancs de bois, avec l'air inquiet d'un animal qui cesserait à peine d'être poursuivi, affaissées sur elles-mêmes comme si elles ployaient sous le poids trop lourd du malheur qui pèse sur elles, et gardant le morne silence de personnes qui sont trop absorbées dans la méditation de leurs infortunes pour prendre intérêt à celles d'autrui. Sur leurs genoux, à leurs pieds, des enfants crient, jouent ou demeurent comme hébétés, et je ne sais ce qui est le plus triste de ces cris, de cette stupeur ou de ces jeux. Il semble qu'on ait sous les yeux, dans cette petite salle, l'accumulation de toutes les détresses humaines. Aussi peu de personnes, peu de femmes surtout, visitant l'asile, ont-elles été amenées en présence de ce spectacle sans avoir senti leur cœur se serrer et les larmes leur monter aux yeux.

Avant de pénétrer dans la salle d'attente, les femmes ont dû passer devant le bureau du directeur, où elles ont répondu à une sorte d'interrogatoire, et par la salle de bains, où elles subissent au point de vue de la propreté une inspection nécessaire. Il est triste d'avoir à dire que l'état de saleté auquel la misère a réduit quelques-unes de ces femmes est tel qu'un seul bain ne suffit pas toujours à en effacer les conséquences. Or comme les lits des dortoirs sont tenus avec une propreté minutieuse, il est impossible de les y admettre dans cet état, et pendant le temps nécessaire à purifier leurs corps et leurs vêtements, on les fait coucher dans un dortoir spécial, sur des matelas en treillis de fil de fer, garnis d'une couverture, qui sont moins durs à l'usage qu'à l'aspect. Ce dortoir est également réservé aux femmes qui sont l'objet d'une suspicion légitime parce qu'elles ne sont munies d'aucun papier et qu'elles n'ont pu fournir au directeur aucuns renseignements

satisfaisants sur leur origine et leur dernier domicile. Dans une maison ouverte la nuit à tout venant, certaines précautions sont, en effet nécessaires, bien que l'expérience ait révélé sous ce rapport des inconvénients assurément moindres que ceux dont les fondateurs s'étaient préoccupés. Cependant il n'est pas sans exemple que leur charité ait été victime de quelque mystification. Il n'y a pas bien longtemps, l'asile reçut un soir une jeune fille de seize à dix-sept ans, assez soigneusement mise, qui se donnait pour une maîtresse de piano venue de Bruxelles à Paris pour y donner des leçons. Comme on la pressait de questions, elle finit par raconter qu'elle s'était querellée avec sa mère et qu'elle s'était enfuie en cachette par le chemin de fer. On lui offrit aussitôt d'écrire à ses parents à l'adresse qu'elle indiquait, de se faire l'intermédiaire d'une réconciliation et de la garder à l'asile jusqu'à réponse favorable. La jeune fille accepta ; puis, au bout de trois jours, trompant la surveillance dont elle était l'objet, elle s'enfuit, non sans avoir dévalisé le tiroir de la directrice. Bientôt on apprit que nom, adresse, histoire, tout était faux et qu'on avait été la dupe d'une habile voleuse.

Pareilles mésaventures sont cependant excessivement rares. Moins rares les histoires romanesques, fuite de la maison paternelle, enlèvements, séductions dont l'asile de nuit voit l'instructif dénoûment. Plus d'une fois, le cabinet de la directrice a été témoin de scènes de réconciliation entre une jeune fille repentante et une famille éplorée ; admirable matière à mettre non pas en vers latins, mais en feuilleton, et que nos romanciers ne dédaigneront certainement pas. Mais ce ne sont là que des incidents dans la vie de l'asile, et les femmes que la maison recueille chaque soir sont ordinairement des victimes de la misère banale et prosaïque : ouvrières sans ouvrage, bonnes congédiées, paysannes dont les maris, faute de trouver du travail, sont venus échouer de leur côté à l'asile des hommes ; vieilles servantes qu'on renvoie de partout parce que, leur dit-on de tous côtés, elles ne sont plus bonnes à rien ;

quelquefois aussi des femmes qui ont connu des jours meilleurs et auxquelles cette promiscuité de l'asile est tellement pénible qu'on leur accorde la faveur d'une chambre à part : institutrices, demoiselles de compagnie, artistes, femmes ruinées par leurs maris (une entre autres dont toute la fortune avait été dévorée par la roulette), voire une comtesse authentique, mais qui était bien un peu quémandeuse et qui, sous prétexte qu'elle avait écrit un roman, allait mendier chez les gens de lettres : parfois même des excentriques telles que certaine pèlerine qui, ne parlant qu'une langue assez peu usuelle, le hongrois, se rendait à pied de Jérusalem à Lourdes, un bâton à la main et des coquilles à son chapeau. Tout cela reçoit, pour un temps qui varie de trois à cinq nuits, la même hospitalité, couche dans les mêmes lits d'un confortable et d'une propreté inconnus à la plupart d'entre elles, mange matin et soir la même soupe, trouve la même sympathie et reçoit la même assistance. L'immense service rendu n'est pas seulement, en effet, l'offre d'un lit gratuit dans une maison honnête : c'est une main tendue dans un moment de détresse, c'est un bon conseil donné, c'est souvent du travail procuré. Sur 7,418 femmes qu'a reçues l'asile depuis le jour de l'inauguration jusqu'au 1er juillet de cette année, 1,085 sont ainsi rentrées dans les conditions d'une vie normale. Et c'est là, comme pour l'asile des hommes, la meilleure preuve de l'utilité de l'œuvre, la meilleure réponse aux critiques qu'elle a pu soulever.

Parmi ces détresses si variées, il en est qui ne sont pas toujours imméritées. Chaque soir se présentent invariablement à l'asile un certain nombre de jeunes filles qui sortent de l'hôpital voisin, de la Maternité, avec un enfant illégitime sur les bras. Elles viennent attendre le secours de 30 francs que l'Assistance publique accorde aux filles mères. Pendant ce temps, elle cherchent aussi le moyen de placer leur enfant en nourrice au meilleur compte possible. On voudrait que cette étape de quelques jours, dont une donation généreuse permet

parfois, au grand profit de leur santé, de prolonger la durée, pût servir en même temps à éveiller en elles quelques velléités de repentir, quelques notions d'une vie plus régulière. Lorsqu'on essaie, on vient se heurter à une indifférence morale absolue et même à une sorte d'incapacité du langage qu'on leur tient. Si grand est le nombre de celles qui ont commis la *faute* avant elles qu'elles ne paraissent pas bien comprendre l'importance que d'autres y attachent. Lorsqu'à une deuxième ou à une troisième récurrence, on leur tient un langage un peu plus sévère, leurs réponses révèlent parfois chez elles l'existence de ces demi-morales qui sont souvent plus difficiles à combattre que l'immoralité absolue. Une jeune fille qui, déjà mère de deux enfants, se présente avec un troisième, répondra non sans une nuance de fierté : " Mais ils sont tous les trois du même père."

Une détresse plus grande encore et aussi plus digne d'intérêt est celle des femmes qui, mères de plusieurs enfants, vivaient honnêtement du travail d'un mari qu'elles ont perdu tout à coup, ou par lequel (fait assez fréquent dans les classes populaires), elles ont été abandonnées. Quel conseil donner à ces infortunées ? Quelles espérances leur faire entrevoir ? Comment oser même leur conseiller la résignation, lorsque demain leurs enfants leur demanderont du pain ? Cependant, si difficiles à soulager que soient de pareilles misères, c'est encore leur rendre service que de leur donner le temps d'implorer l'assistance des parents qui leur restent, et en tout cas, avant qu'elles quittent l'asile, d'habiller à nouveau leurs enfants avec des vêtemens bien chauds. Mais il leur échappe parfois quelques-uns de ces mots atroces et navrants qui expriment le dernier terme de la détresse humaine. Comme une personne qui visitait un soir l'asile demandait à l'une de ces femmes, demeurée veuve avec trois enfants dont elle paraissait prendre grand soin, si elle en avait d'autres, celle-ci répondit avec douceur : " J'en avais encore un, mais *heureusement* il est mort, en même temps que mon pauvre mari."

Les asiles de nuit pour hommes et pour femmes font donc un bien incontestable. Une seule chose pourrait compromettre l'avenir de ces œuvres : ce serait de leur donner une extension trop grande. Pour les hommes, il existe déjà deux asiles et un troisième sera prochainement ouvert. Pour les femmes, sans compter une maison de nature, il est vrai, un peu différente, ouverte à Auteuil qui reçoit beaucoup moins de pensionnaires, et les garde plus longtemps pour les faire travailler, un second asile sera prochainement installé à Montmartre ; peut-être un troisième à Belleville. C'est assez ; plus ce serait trop. Rien n'aurait de plus déplorables conséquences que la mise à exécution de ce projet auquel l'administration de l'Assistance publique a sagement refusé son concours, de créer un asile municipal dans chacun des vingt arrondissements de Paris. On encouragerait ainsi l'existence d'une population flottante de vagabonds qui n'aurait jamais de domicile et qui vivrait exclusivement dans ces asiles. L'expérience de ce qui se passe à Londres est là pour le prouver. Il existe à Londres depuis une date très ancienne un dortoir pour la nuit (*casual ward*) dans chacun des *workhouses* de la métropole, soit trente en tout. L'hospitalité que reçoivent les hôtes de ces *casual wards* est toute différente de celle qu'on leur offre dans les asiles de nuit à Paris. L'une est toute charitable ; l'autre tout administrative. A Londres, on les reçoit sans s'informer de ce qu'ils faisaient la veille, de ce qu'ils deviendront le lendemain. On se borne à les faire baigner, à leur donner un morceau de pain et à les laisser s'étendre sur un lit de camp en grosse toile, avec une couverture pour se tenir chaud. Il n'y a point de berceau pour les enfants : ils s'allongent sur le lit de camp à côté de leur mère, et je ne sais pourquoi il y a quelque chose de particulièrement triste à voir se dessiner sous une étoffe grossière les formes amaigries de leurs petits corps. Le lendemain matin, on leur fait à tous payer leur nuit au prix d'un travail qui pour les hommes ne laisse pas d'être assez rude : casser des pierres, scier du bois, en faisant mouvoir une lourde scie mécanique,

et cela pour les dégoûter du *casual ward*. Dans certains de ces dortoirs, on a même établi un système de lits séparés (*separate berth*) pour qu'ils ne soient pas attirés par l'agrément de la société et de la conversation. Rien n'y fait : sur 37,221 individus auxquels l'hospitalité a été donnée en 1879, 14,135 ont été reconnus (*identified*) pour être des vagabonds d'habitude par les officiers chargés de la surveillance. Multiplier outre mesure à Paris le nombre de ces asiles serait donc échouer sur le même écueil et transformer en un encouragement pour la paresse des institutions qui doivent servir exclusivement à la misère. La charité aura bien assez à faire de soutenir tous ceux qui, d'ici à quelques mois, seront en activité. Ce n'est pas du reste qu'elle ait jusqu'à présent failli à ce devoir. Pendant le rude hiver de 1879 à 1880, sa sollicitude s'est surtout manifestée par la quantité de vêtements d'enfants qui ont été envoyés à l'asile de la rue Saint-Jacques, et aussi par le grand nombre d'offrandes modestes dont le total n'a pas laissé de faire une somme assez considérable. Un jour, entre autres, une femme se présentait à l'asile, et, tirant d'un porte-monnaie bien peu garni une pièce de quarante sous, elle dit avec embarras : "Voulez-vous recevoir ceci, je ne suis pas heureuse, et je ne peux pas faire davantage." Un autre jour... mais M. Coppée dira mieux que moi cet épisode dont le récit a ému sa fibre sensible et lui a inspiré des vers touchants :

Un jour sur ce vieux seuil, connu de la misère,  
 Une femme parut de qui la pauvreté  
 Semblait s'adresser là pour l'hospitalité.  
 On allait faire entrer la visiteuse pâle,  
 Quand celle-ci, tirant de dessous son vieux châle  
 Des vêtements d'enfants arrangés avec soin,  
 Dit : " Mon petit est mort et n'en a plus besoin.  
 Ce souvenir m'est cher, mais il est inutile.  
 Partagez ces effets aux bébés de l'asile."

Cette charité silencieuse du pauvre envers le pauvre n'a-t-elle pas quelque chose qui console de bien des corruptions ?

## CEUX QUI MEURENT D'AMOUR

Ceux qui meurent d'amour sont grands parmi les grands.  
Ils s'en vont sans déchoir, sans voir et sans entendre.  
Ayant placé leur rêve immortellement tendre  
Plus haut que les mauvais et les indifférents.  
Ceux qui meurent d'amour sont grands parmi les grands.

Ceux qui meurent d'amour sont doux parmi les doux.  
Rien qu'à les voir sourire à la mort, on devine  
Que ces extasiés de l'ivresse divine  
N'ont aimé qu'en tremblant et parlé qu'à genoux.  
Ceux qui meurent d'amour sont doux parmi les doux.

Ceux qui meurent d'amour sont forts parmi les forts.  
Plus rude que l'airain, leur gloire nous demeure . . .  
Quand on meurt pour renaître, il n'est pas vrai qu'on meure,  
Et le temps peut venir,—il use ses efforts !  
Ceux qui meurent d'amour sont forts parmi les forts.

•Ceux qui meurent d'amour vivent près des vivants.  
Jeunes à tout jamais par les métamorphoses,  
Leurs âmes d'autrefois embaument dans les roses,  
Pleurent dans la musique et chantent dans les vents.  
Ceux qui meurent d'amour vivent près des vivants.

Ceux qui sont morts d'amour ont bien fait de mourir.  
Leurs noms font frissonner les hommes et les femmes.  
Leurs lèvres ne sont plus,—mais ils gardent leurs âmes,  
Et les baisers de chair ne les font plus souffrir :  
Ceux qui sont morts d'amour ont bien fait de mourir !

## LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Maintenant que le chemin de fer Canadien du Pacifique est un fait accompli et que des trains directs circulent tous les jours entre Montréal et Vancouver, il peut être bon de donner un court résumé de l'histoire de cette ligne.

Il fut demandé par la province de la Colombie-Anglaise, comme une des conditions de son entrée dans la Confédération en 1871, que le gouvernement de la Puissance garantît la construction d'un chemin de fer reliant cette province avec le système de chemin de fer du Canada : que ce chemin de fer devrait être commencé simultanément, aux deux extrémités d'ici à deux ans et devrait être complété dans l'espace de dix ans à partir de la date de l'Union.

Le premier parti d'arpenteurs, chargé de trouver une route pratique commença les travaux en juin 1871 et, à partir de cette date les arpentages furent continués d'année en année.

En 1872 une compagnie fut formée pour construire la ligne et le parlement accorda une subvention de \$30,000,000 en argent et 50,000,000 d'acres de terre. Cependant la compagnie ne put effectuer les conditions de sa charte qui fut conséquemment abandonnée et, en 1874, le parlement procéda à la construction du chemin comme entreprise publique ; d'autres partis d'arpenteurs furent envoyés.

Le gouvernement reconnaissant la nécessité d'établir une communication directe avec le Manitoba par le territoire canadien se détermina à construire un chemin de fer de Port Arthur sur le lac Supérieur, à Winnipeg : mais c'était son intention d'utiliser le système de navigation intérieure autant que possible. Ce travail commença le 3 avril 1875, et cette date doit être considérée comme celle du commencement réel du chemin.



On voyait depuis longtemps qu'il serait impossible de finir la totalité de la ligne aux conditions primitives et, après que plusieurs tentatives d'arrangement avec la Colombie-Anglaise eurent échoué, l'affaire fut soumise à Lord Carnarvon, secrétaire colonial de Sa Majesté. A sa suggestion, des conditions nouvelles (connues comme les conditions Carnarvon) furent arrêtées et le temps fut prolongé jusqu'au 31 décembre 1890.

Excepté la construction partielle de la ligne de Winnipeg (laquelle section du chemin fut éventuellement ouverte à la circulation en mai 1883) et quelques arpentages additionnels, il ne fut fait que peu de chose jusqu'en l'année 1880, alors qu'une compagnie fut formée, laquelle consentit, sous certaines conditions à construire une route ferrée à travers le continent jusqu'à la côte du Pacifique, et à cet effet, un contrat daté du 21 octobre 1880, fut fait avec le gouvernement pour la construction d'une ligne de chemin de fer entre Callender, lac Nipissingue et Port Moody, Colombie-Anglaise, lequel contrat fut, par un acte passé durant la session de 1881, 44 Vic., chap. 1, approuvé et ratifié par le parlement.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique fut incorporée par lettres-patentes le 16 février 1881.

Par ce contrat, la compagnie entreprenait la construction de sections entre Callender et Port Arthur et entre la Rivière Rouge et Savona's Ferry (Wamloops) Colombie-Anglaise, le gouvernement entreprenant la construction entre Port Arthur et la Rivière Rouge et entre Savona's Ferry et Port Moody lesquelles sections devaient, lorsqu'elles seraient complétées, être livrées à la compagnie, et la totalité de la ligne devait être complétée et équipée pour le 1er mai 1891.

En plus de la section de chemin de fer ci-dessus mentionnée un subside fut, par l'acte de 1881, accordé à la compagnie, il s'élevait à \$25,000,000 en argent et à 25,000,000 d'acres de terre.

Les travaux furent alors vigoureusement poussés, le tracé de la ligne à l'ouest de Winnipeg fut complètement changé, une route située plus au sud fut adoptée et la "Kicking Horse Pass" dans les Montagnes Rocheuses fut choisie à la place de la "Yellow Head Pass" et à la fin de l'année 1882, les trains circulaient sur une longueur de 605 milles à l'ouest de Winnipeg.

Cependant l'hostilité de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et des compagnies de chemin de fer américains du Pacifique fut si grande et elles usèrent de leur influence d'une manière si active que la nouvelle compagnie trouva les marchés monétaires de Londres et de New-York pratiquement fermés pour elle, ce qui la mit dans l'impossibilité d'obtenir des fonds pour l'avancement des travaux : pour lui aider dans ce moment de crise, le gouvernement, le 10 novembre 1883, consentit à garantir l'intérêt de 3 pour cent par année sur un capital de \$65,000,000, pour dix années à partir du 17 août 1883, la compagnie déposant entre les mains du gouvernement de l'argent et des sûretés s'élevant à \$15,942,645 et aussi des certificats d'actions de la valeur de \$35,000,000, étant le reste des actions du capital ; ce capital-actions devait être remplacé par des sûretés équivalentes lorsqu'il serait retiré pour être placé sur le marché. Sur les sommes ci-dessus, le gouvernement entreprit de payer comme intérêt, semestriellement, à la banque de Montréal la somme de \$975,000. Sur cette somme de \$15,942,645, la compagnie paya le 16 novembre 1883 celle de \$5,561,733 et s'engagea à payer \$2,853,912 le 1er février 1884, et la balance s'élevant à \$4,527,000 dans l'espace de cinq années, avec l'intérêt de 4 pour cent.

Vers ce temps, la compagnie représenta au gouvernement, que si le parlement voulait avancer une certaine somme, elle s'engagerait à compléter le chemin à une date beaucoup plus rapprochée que celle indiquée dans le contrat.

Cette proposition fut acceptée par le gouvernement, et à la session de 1884, un acte, 37 Vic., chap. 1, fut passé, par lequel un prêt de \$22,500,000 avec intérêts à 5 pour cent et payable en mai 1891, fut fait à la compagnie, des sûretés étant prises pour ce prêt par une hypothèque sur la propriété entière de la compagnie. De cette somme \$7,500,000 fut payée immédiatement à la compagnie pour éteindre sa dette flottante et le reste lui a été payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le temps fixé pour le paiement de la somme de \$2,853,912 fut aussi prorogé jusqu'au 7 novembre 1888. En même temps, la compagnie s'engagea à compléter le chemin pour le mois de mai 1886, c'est-à-dire cinq ans plus tôt que la date primitive.

Cet arrangement nécessitait un avancement plus rapide des travaux et des déboursés plus forts qu'il n'en aurait été requis autrement, et en 1885, la compagnie s'aperçut que ses arrangements avec le gouvernement étaient trop rigoureux pour lui permettre de disposer promptement de son capital et qu'elle était ainsi empêcher d'obtenir les fonds nécessaires pour les besoins généraux du chemin. En conséquence il fut fait au gouvernement une demande pour un rajustement et, par le 48-49 Victoria, chap. 57, les changements suivants eurent lieu.

La compagnie émit et livra au gouvernement \$35,000,000 en obligations de première hypothèque, portant intérêts à 5 pour cent et garanties par une hypothèque sur sa propriété entière (excepté l'embranchement d'Algoma) et sur cela, le gouvernement annula et détruisit les actions du capital s'élevant à \$35,000,000 qui étaient en sa possession.

La compagnie était alors redevable au gouvernement ainsi qu'il suit :

Prêt d'après l'acte de 1884 . . . . .	\$22,500,000
Balance de la somme due d'après la convention du 10 novembre 1883 . . . . .	7,380,912
Total . . . . .	<u>\$29,880,912</u>

laquelle somme avec intérêt à 4 pour cent doit être remboursée le 1er mai 1891. \$20,000,000 de cette somme était payable en argent et garantie pour une semblable somme des obligations de première hypothèque ci-dessus mentionnées et la balance était garantie par un gage sur les terres non vendues de la compagnie environ 20,000,000 d'acres. Sur les \$15,000,000, d'obligations restant, \$8,000,000 furent conservées par le gouvernement comme garantie d'un prêt temporaire de \$5,000,000, et la balance devait être payée à la compagnie, de temps en temps pour l'amélioration du chemin. Le prêt temporaire qui fut fait en juillet 1885 fut remboursé dans les mois de septembre et novembre suivants, la compagnie ayant réussi à disposer d'obligations placées sur le marché de Londres. Un acte d'hypothèque, daté du 25 juillet 1885, contenant toutes les conditions ci-dessus fut exécuté.

De bonne heure, en 1886, la compagnie ayant presque complété le chemin, fit d'autres arrangements avec le gouvernement, par lesquels elle consentait à payer le montant qui lui avait été réellement avancé sur les \$20,000,000 c'est-à-dire \$19,150,700 et le gouvernement, consentit à accepter des terres non vendues de la compagnie au taux de \$1.50 l'acre à concurrence de la balance lui restant due, s'élevant à \$9,880,912 et les intérêts. Cet arrangement fut ratifié par un acte 49 Victoria, chap. 9, passé le 2 juin 1886.

Le 1er mai 1886 la compagnie paya la somme de \$9,887,347 et le 1er juillet celle de \$9,163,353, faisant un total de \$19,150,700. la balance totale, y compris l'intérêt se trouva être de \$10,189,521, en paiement de laquelle le gouvernement reprit 6,793,014 acres de la subvention en terre accordée à la compagnie.

Le 16 et le 20 novembre 1886, une convention fut signée, réglant d'une manière définitive toutes les affaires entre le gouvernement et la compagnie, et la totalité du chemin est

actuellement la propriété de la compagnie du chemin de fer du Pacifique. D'après la convention ci-dessus, \$1,000,000 d'obligations de terres concédées furent déposées entre les mains du gouvernement comme garanti pour l'amélioration de la ligne passant au Mont Stephen, dans les Montagnes Rocheuses.

Grâce à l'énergie déployée par la compagnie et à l'assistance obtenue par elle du gouvernement, le chemin a été complété beaucoup plus tôt qu'on aurait pu le supposer à une certaine époque. La première pelletée de terre fut remuée par la compagnie le 2 mai 1881 et le dernier boulon fut rivé par la compagnie à Craigellachie, dans la Colombie-Anglaise, le 7 novembre 1885, le travail ayant été complété en 4 ans et 5 mois, ou 6 ans et 6 mois de moins que le temps stipulé en premier lieu. Le chemin fut ouvert à la circulation générale le 28 juin 1886, le premier train de voyageurs laissant Montréal à cette date et arrivant à Vancouver le 4 juillet suivant.

La distance totale entre Callander et Port Moody est de 2,547 milles sur laquelle la compagnie a construit 1,906 milles, savoir : de Callander à Port Arthur, 649 milles, et de Winnipeg à Savona's Ferry, 1,257 milles, et le gouvernement a construit le reste, c'est-à-dire de Port Arthur à Winnipeg, 428 milles et de Savona's Ferry à Port Moody, 213 milles.

Afin de prolonger sa ligne du côté de l'est, la compagnie acheta en 1881, le chemin de fer du Canada Central de Callander à Ottawa, une distance de 224 milles ; en 1882 la partie occidentale du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, entre Ottawa et Montréal, sur une distance de 120 milles : et, en 1885, elle a acquis, par disposition spéciale établie par la loi, le chemin de fer du Nord, entre Montréal et Québec, sur une distance de 159 milles, donnant le chemin de fer continu le plus long possédé par une même compagnie dans le monde entier, la distance de Québec à Vancouver étant de 3,050 milles, répartis ainsi qu'il suit :

	MILLES.
Québec à la jonction Saint-Martin.....	159
Montréal à Callander.....	344
Callander à Port-Arthur.....	649
Port-Arthur à la Rivière-Rouge (Winnipeg)..	428
La Rivière-Rouge à Savona's Ferry.....	1,257
Savona's Ferry à Port-Moody.....	213
	3,050

La longueur totale contrôlée par la compagnie est actuellement de 4,306 milles. La compagnie construit une ligne partant de Smith's Falls pour traverser le Saint Laurent à Lachine où un pont est en construction, et qui doit rejoindre par la ligne la plus directe possible, les ports de Saint Jean et de Halifax. Des contrats ont aussi été accordés par le gouvernement pour une ligne devant traverser le Cap Breton depuis le Détroit de Canso à Louisbourg qui est le port le plus près de Liverpool sur ce continent, et on croit que lorsque ces lignes seront construites, le temps du voyage entre Liverpool et Vancouver pourra être réduit à 11 jours.

La compagnie a aussi établi une ligne de steamers entre Vancouver, Hong-Kong et le Japon, le premier desquels arrivera probablement à destination au moment où ce chapitre sera sous presse. Une demande a été faite par la compagnie au gouvernement impérial, pour l'établissement d'une route postale régulière sur cette ligne, entre l'Angleterre, la Chine et l'Australie et pour une subvention en faveur d'une ligne de steamers en connection avec le dit chemin de fer, le Gouvernement de la Puissance ayant promis d'accorder une certaine somme. La question est toujours sous considération.

Les avantages de ce chemin, non seulement pour le Canada, mais pour tout l'Empire Britannique sont très grands. Par ce chemin des communications sont établies par la voie du territoire britannique entre toutes les parties de l'Empire : la dis-

tance entre Liverpool, Hong-Kong et le Japon est réduite matériellement et des troupes peuvent être envoyées aux Indes en aussi peu de temps que par le canal de Suez et sans courir les risques d'entraves en temps de guerre. Au point de vue commercial ses avantages sont aussi très grands. La plus longue route d'hiver par le Canada est de 144 milles moins longue que la route la plus courte par les Etats-Unis, tandis que, durant la saison de la navigation, la route par le Détroit de Belle-Isle et Québec est de 800 milles moins longue que la plus courte route américaine.

XXX.

## L'IRLANDE.

L'Irlande ! quels souvenirs évoque ce seul mot ! légendes, poésie, histoire, arts, littérature, brillantes épopées, longue suite de malheurs, guerres continuelles, sanglantes persécutions, cruelle agonie nationale, luttes pour la liberté, martyrre religieux, amour patriotique ; tout est là.

L'existence actuelle de l'Irlande catholique est la manifestation vivante d'une Providence divine, veillant sur certaines nations d'une manière plus spéciale.

Cette vérité nous paraîtra de plus en plus manifeste au déroulement des pages de la lamentable, mais héroïque histoire du peuple irlandais. Tel est le but que je me propose.

Les origines historiques d'Erin sont perdues dans les brumes de la fable, dans les poésies des anciens bardes, dans les mémoires des vieux chroniqueurs, dans les antiques traditions des peuples celtes, dans les vieilles légendes nationales, dans les récits des combats héroïques, et souvent dans des chants d'amour.

Il paraîtrait que l'antique Irlandais fut toujours un fier galant, brave jusqu'à la témérité, impétueux dans le combat, courageux en toutes circonstances, poétique jusque dans la mort. Le fond de la nature irlandaise, est, de fait, la passion, la poésie, le patriotisme et l'amour.

En vain cherche-t-on à découvrir les origines véritables de l'Irlande ; l'on marche à tâtons, les yeux remplis de cette poussière de feu qui aveuglait Dante dans ses promenades infernales.



Vous parcourez les catacombes de Rome ou les pyramides d'Égypte ; bien des monuments de morts sont semés partout : mais où est l'histoire de ces morts ? Ainsi en est-il des chants ossianesques, des annales de Tighernach, d'Ulster, d'Inis Nerinn, d'Innisfallen, des récits de Ballymote, du *livre jaune* de Lecain, de celui des " quatre maîtres," pour découvrir la vie sociale, les commencements historiques, le mode politique, l'organisation civile des anciens peuples de l'Irlande.

Cependant les indications, qui nous sont parvenues, démontrent l'état avancé de civilisation de ces peuples et leur grand respect pour la femme. Comme la fière Romaine, l'Irlandaise pouvait dire à son époux l'égalitaire formule : "*Ubi tu Caius ego Caia.*" Les arts, les sciences, les armes, les monuments antiques : tout indique la haute culture intellectuelle des anciens habitants d'Érin ou de l'île d'*Ierne* des Phéniciens.

Peu après le déluge, la primitive Irlande fut colonisée par Partholan, le parricide, issu de Japhet, qui le premier occupa le pays, vers la soixantième année du patriarche Abraham, en l'an du monde 2520. Sa progéniture gouverna le pays durant trois cents ans, mais elle fut complètement détruite par une peste inexorable qui sévit avec une violence inouïe. Des milliers de ses descendants sont couchés dans une tombe commune près de Dublin et appelée "*Tam Lucht,*" ou le sépulcre de la peste.

Ce fut alors l'époque de la première des cinq grandes invasions de l'Irlande, ou celle des Némédhiens, sans Némédh, barbares accourus des rivages de la Mer Noire et appartenant aux tribus de la Scythie ; ils se répandirent sur toute la surface de l'île.

Ils ne devaient pas jouir en paix de leurs conquêtes ; car, attaqués à leur tour par les Fomoriens, espèce de pirates, descendants de Cham, les Némédhiens furent vaincus. Les restes de ce peuple se dispersèrent en trois partis ; l'un se dirigea

vers le nord de l'Europe, et fut l'origine des fameux Tuathes de Dananns qui revinrent régner sur l'Irlande ; un autre parti porta ses pas vers la Grèce où ils furent faits esclaves. On les appela *Firbolgs* à cause des sacs de cuir qu'on leur faisait constamment porter. Enfin un troisième parti gagna le nord de l'Angleterre et prit le nom de "*Bretons*," de leur chef Briotan-Maol.

La troisième invasion se fit par les *Firbolgs*, dont les pères avaient été chassés de l'île ; tant l'amour de la patrie est fort au cœur de l'homme. Mais ces pauvres aventuriers furent de nouveau dépossédés par leurs frères Némédhiens, les Tuathes de Dananns, qui revinrent de la Grèce, vers l'an du monde 3303.

Les *Firbolgs* avaient cependant fait de grands progrès et le pays était alors divisé en cinq royaumes.

Les envahisseurs, ayant à leur tête leur chef Nuad, à la main d'argent, livrèrent un grand combat, près de Sligo, à Eochy, le monarque *Firbolg* et le défirent. De là leur conquête du pays. Ces Tuathes de Dananns, descendants des Némédhiens, sont l'origine de la race celtique. Ils sont célèbres, dans les anciennes chroniques, par leur bravoure, leur artifices, leur gaîté, leur finesse, leur courage, et leurs ressources. Qu'ils sont bien les dignes pères des Irlandais actuels !

La cinquième invasion, avant l'établissement du christianisme en Irlande, fut celle des *Milédhiens*, conduite par les fils de Miledh en l'an du monde 3500. Ces tribus venaient aussi de l'Asie, à la recherche d'une île que les Destins leur avaient annoncée.

De terribles batailles s'ensuivirent pendant lesquelles les Tuathes de Dananns furent vaincus et obligés de céder la plus grande partie de leur pays à Elder et Erémon, fils de Miledh.

Pas moins de 118 rois milédhiens régnèrent sur l'Irlande, depuis leur conquête, 1700 avant J. - C., au temps de Saint Patrice, l'an 432 de notre ère. Ce fut Tiernmas, l'un des plus célèbres de leurs chefs, qui introduisit le culte des idoles et surtout celui du soleil en Irlande ; il établit aussi des distinctions honorifiques et des couleurs pour les soldats. De là l'origine des *plaid*s écossais.

Il serait fastidieux de passer en revue les actions, les combats, les nombreux faits légendaires des grands capitaines, des puissants guerriers, des héroïques combattants, des nombreux rois d'Erin, avant leur conversion au christianisme.

Cette partie de l'histoire est entremêlée de fictions et de fables. Nous connaissons cependant les grands faits d'armes de ces générations, leur ardent amour de la liberté, leurs batailles chevaleresques, auxquelles, souvent, prenaient part les reines et les filles des rois. La tenure des terres était alors commune, le partage des successions étant tellement égalitaire que les enfants illégitimes étaient appelés à partager les biens à la mort de leur père, avec les enfants légitimes.

Comme chez tous les peuples asiatiques, les richesses consistaient plutôt en troupeaux de tous genres qu'en terres. Ainsi en est-il encore aujourd'hui parmi les populations orientales.

Les anciennes familles d'Erin prirent leurs noms des descendants milédhiens d'Eber et d'Eremon, et l'un d'eux, Cairbré Riada, le Reuda de Bède, fut un des chefs des anciens Scots d'Ecosse, quoique la royauté en ce pays ne fût fondée que trois cents ans après par Fergus, fils d'Ere, qui y conduisit une colonie irlandaise de Dalriadans.

Le roi s'appelait *Arul Righ* ou le monarque en chef ; il y avait aussi nombre de rois ou chefs inférieurs qui s'étaient partagé le pays. La capitale était l'antique Tara, dont la magnificence est restée célèbre. Hélas, comme le dit le barde national :

The harp, that once through Tara's halls,  
 The soul of music shed,  
 Now hangs as mute on Tara's wall  
 As if that soul were fled.  
 So sleeps the pride of former days,  
 So glory's trill is o'er :  
 And hearts, that once beat high for praise,  
 Now feel that pulse no more.

“ No more to chiefs and ladies bright  
 The harp of Tara swells :  
 The chord alone, that breaks at night,  
 Its tale of ruin tells.  
 Thus Freedom now so seldom wakes,  
 The only throb she gives  
 Is when some heart indignant breaks,  
 To show that still she lives.”

Cormac McAirt fut l'un des plus illustres rois païens de l'île ; c'est sous lui que fut créé l'ancien code des lois irlandaises, si équitables, si justes et si sages.

L'hérédité royale était tempérée par l'élection dans sa famille, à cause du grand principe d'égalité qui régnait partout : ce fut là l'occasion de nombreuses guerres et de sanglantes querelles entre les chefs irlandais.

Aux druides appartenait le privilège de maintenir la religion et les formules du culte. Nial fut l'un des derniers rois païens d'Erin ; il porta la guerre avec de si grands succès chez les Bretons, au dire du poète Claudien, que Théodose le Grand, empereur de Rome, fut obligé d'envoyer à sa rencontre le célèbre général Stilicon.

*Conversion de l'Irlande, 432 après J.-C.—saint Patrice.*

L'heure de la Providence allait bientôt sonner. A cause des excellentes qualités des peuples d'Erin, Dieu allait les récom-

---

penser en ouvrant leurs yeux à la lumière de l'Évangile et leur cœur aux douces consolations de la Foi.

Saint Célestin, alors pape, envoya vers l'Irlande saint Palladius qu'il sacra évêque ; mais ce dernier ne réussit pas dans sa noble mission, et fut mis à mort par les Bretons d'Angleterre et les Piets d'Ecosse.

A saint Patrice était réservé le grand honneur de convertir l'Irlande, en l'an 432 de notre ère.

Né en 373 près de Boulogne, dans le nord de la Gaule, Patrice fut baptisé sous le nom de "*Succat*" ou *brave dans la bataille*. Ce fut le pape saint Célestin qui, le premier, le nomma Patrice. Sa mère était nièce de saint Martin de Tours. Fait captif, dès l'âge de seize ans, pendant une des excursions dévastatrices de Nial, le roi païen d'Érin sur les côtes de la Gaule, le jeune Succat, emmené comme esclave, fut vendu à Milcho, qui l'employa à garder ses troupeaux. D'une piété angélique, le jeune captif supplia constamment le Ciel, durant six longues années, pour la conversion de ses maîtres et de toute la nation irlandaise. Le ciel se pencha pour écouter les supplications de l'innocence et du malheur ; la prière du jeune captif fut entendue.

Une voix mystérieuse l'engagea à quitter le pays et il courut vers le rivage où il trouva un vaisseau qui voulut bien le prendre à son bord. Arrivé dans son pays, après diverses vicissitudes, il alla étudier au monastère de Marmoutier, près de Tours, sous la direction de son oncle, le célèbre saint Martin. Après avoir été ordonné prêtre, Patrice eut une vision pendant laquelle il entendit une multitude de voix venant d'Irlande, lui demandant d'aller demeurer en ce pays. Il partit néanmoins pour le monastère de St Vincent de Lérins où il passa neuf ans au milieu de plusieurs saints personnages de l'époque. Ce fut enfin en 432 qu'il fut envoyé par le pape

---

Sixte III, pour évangéliser l'Irlande. Il y fonda le fameux siège épiscopal d'Armagh en 455.

Princes et peuples, grands et rois se convertirent à la voix et aux miracles du grand apôtre. De nombreux monastères furent fondés. Sainte Brigide, la célèbre religieuse irlandaise y établit en 483 le fameux monastère de Kildare. Des milliers de pèlerins y affluèrent et la foi brilla bientôt dans toute l'Irlande, qui mérita peu après son glorieux titre de "l'île des saints."

Saint Patrice mourut le 17 mars 493 avec la consolation de voir la foi chrétienne acclamée dans tout le pays. Sa mémoire y est restée à jamais chère à la nation irlandaise.

Une nuée d'apôtres, sortis quelques années après des monastères d'Irlande, se répandirent pour porter la connaissance du christianisme dans les montagnes de l'Ecosse, les plaines de la Gaule et les forêts de la Germanie. On vit ces saints missionnaires partout, briller au palais de Charlemagne, dans les basiliques de Rome, ou sous la chaumière des paysans, et les anciennes traditions nous disent que saint Brendan aurait visité les côtes méridionales des Etats-Unis vers le 10ième siècle.

Saint Colomban devint le réformateur des Gaules ; saint Colombkill, saint Faclan, saint Killian, l'apôtre de la Franconie, saint Aidan, saint Gall, le convertisseur de l'Hélie saint Boniface, le grand missionnaire de l'Allemagne, sont tous des fils spirituels de saint Patrice. L'Eglise d'Allemagne ne vénère pas moins de 155 saints irlandais, celle de la Gaule 45, celle de Belgique 30, celle d'Italie 13 et celle de Scandinavie 8. L'Angleterre ne fut jamais évangélisée par les irlandais, ceux-ci la considérant trop méchante pour s'en occuper. Montalembert nous dit, dans son inimitable travail *Des Moines d'Occident*, l'état avancé de culture intellectuelle, de science, de sainteté des moines irlandais.

*Sixième invasion ou celle des Danois.*

L'Eglise d'Irlande avait fait d'immenses progrès. Hélas ! elle devait recevoir un premier choc par l'invasion des Danois, vers la fin du huitième siècle. Ces barbares réussirent à s'établir en Irlande, grâce à la connivence ou à la trahison de certains chefs nationaux et y mirent tout à feu et à sang. Les églises, les monastères, les couvents furent saccagés, les prêtres mis à mort, les religieux chassés et traqués comme des bêtes fauves.

Ce triste état de choses amena de graves désordres religieux et le synode de Kells, en 1152, pour rétablir la discipline, crut devoir mettre l'église irlandaise sous le contrôle immédiat de Rome. Les sièges métropolitains d'Armagh, de Cashel, de Dublin et de Tuam furent alors créés avec d'autres sièges suffragants, sous la primauté de l'archevêque d'Armagh.

Par suite de la malheureuse division des chefs irlandais, division qui a toujours perdu l'Irlande et que le poète Moore déplore comme nous,

“ It was fate, they say, a wayward fate  
Your web of discord wove,  
And when your tyrants joined in hate  
You never joined in love.”

les peuples d'Érin restèrent sous la cruelle domination de leurs nouveaux maîtres, qui s'étaient même emparés de l'Angleterre et y demeurèrent près de deux cents ans.

Enfin Brian Boru, frère du roi de Munster, se leva contre les oppresseurs de sa patrie, les battit vingt fois en bataille rangée de concert avec le grand Mulachy *au collier d'or*, et les força à retourner dans leur pays ou à demeurer tranquilles dans les ports de mer que ces pirates détenaient.

“ Let Erin remember the days of old,  
Ere her faithless sons betrayed her,  
When Mulachy wore the collar of gold,  
Which he won from her proud invader.”

Le victorieux Brian, qui était pourtant chrétien, aurait dû se contenter d'avoir libéré son pays de ses terribles ennemis. Hélas ! l'ambition l'avait mordu au cœur et il se fit proclamer roi de toute l'Irlande, en 1001, après avoir écrasé les chefs de sa nation, qui s'opposèrent à son usurpation.

Douze ans durant il gouverna le pays avec bonheur et sagesse, mais les Danois, s'étant renforcés par de nouveaux contingents, se livrèrent à de nouvelles déprédations : l'illustre Brian les anéantit dans le sanglant combat de Clontarf, le Vendredi Saint de l'an 1014 : mais il fut tué, sous sa tente, par le chef danois à la fin du combat. Ces barbares durent cependant, à cause de leur défaite complète, renoncer à la domination de l'Irlande, mais ils s'y établirent en grand nombre et se confondirent peu à peu avec les anciens habitants du pays, après s'être convertis au christianisme.

La mort de Brian fut un désastre national. Les provinces réaffirmèrent leur ancienne indépendance et, pendant un siècle et demi, le sang coula à flots, résultant de guerres intestines livrées par des frères contre des frères.

Si l'*"Homo homini lupus"* est un peu vrai partout, il l'est surtout pour l'Irlande, dont la sanglante et tragique histoire se continue encore de nos jours.

*Septième invasion, celle des Normands, 1169-1170.*

La première femme perdit le genre humain ; de là l'éternelle lutte entre le ciel et l'enfer pour la conquête de l'humanité. Une femme mit l'Europe et l'Asie aux prises : l'on croyait combattre pour la vengeance d'Agamemnon, dont la belle-sœur, la trop célèbre Hélène, avait été enlevée par un jeune prince troyen. On se battait, en réalité, pour la domination du monde, pour la suprématie de la civilisation spiritualiste de l'Europe contre le panthéisme fataliste de l'Orient. Troie fut le prix de la lutte antique. La question cependant



resta ouverte, et un jour ou l'autre, l'Angleterre ou la Russie seront la victime et le prix de la vieille idée, de l'antique dualisme entre les deux anciens hémisphères.

L'histoire s'est répétée plus en petit par l'Irlande. L'enlèvement d'une femme y fut la cause d'une lutte acharnée qui dure depuis près de huit siècles, entre l'Irlande d'un côté, et l'Angleterre de l'autre. D'abord on pensait revendiquer l'honneur d'une famille ; on se battra plus tard pour la cause d'un principe, pour le maintien de l'idée catholique menacée par l'idée protestante. Voilà le fonds de la question.

Pour bien la comprendre, il faut se rappeler l'état social et politique du pays, avant la conquête normande. La nation était alors composée de tribus ou clans, connus par les noms de leurs chefs. C'était une nation de rois. Les O'Neil possédaient Ulster ; les O'Connor, Connaught ; les O'Brien et les McCarthy, Munster ; les McMurrough, Leinster. Au septentrion les O'Donnell, les O'Kane, les O'Sheil, les O'Carroll, etc., étaient puissants. Les O'Dogherty régnaient sur la pointe extrême nord de la péninsule ; et dans Connaught les O'Rourke, les O'Reilly, les O'Kelly, les O'Flaherty, les O'Malley, les O'Dowl étaient de grands seigneurs. Les McGeoghegan, les O'Farrell, les O'Connor, les O'Moore, les O'Brennan, les McMurroch gouvernaient dans Meath et Leinster. Hélas, ces chefs, au lieu de s'unir, se livrèrent constamment à des guerres fratricides les uns contre les autres.

Le roi Leinster, le brutal Dermot McMurrough, ayant enlevé la belle Devorgilla, femme de Tiernan O'Rourke, seigneur de Brefny, mit le feu à toute l'Irlande ; ce fut la cause de tous les maux qui pèsent depuis sur cette malheureuse nation. Les persécutions dont elle fut depuis la triste victime ont cependant servi les fins du Ciel, en forçant les Irlandais catholiques à se répandre sur tous les continents pour y porter les lumières de la vraie foi. Dieu tire ainsi le bien absolu de ce que les hommes croient être le mal relatif.

---

L'Angleterre était déjà depuis longtemps soumis aux Normands, venus de Normandie, à la suite de Guillaume le Conquérant. Le Pape Arien IV (ou III d'après quelques historiens), connu sous le nom de Nicolas Breakspeare, et le seul Anglais qui régna jamais sur la chaire de Saint-Pierre, avait émané (dit-on) quelques années auparavant, en faveur du roi normand d'Angleterre, Henri II, une bulle d'autorité sur l'Irlande.

Dermot, traqué par O'Rourke et ses alliés, au nombre desquels était le dernier roi d'Irlande, Rory O'Connor, se réfugia en Aquitaine où se trouvait alors Henri II. Ce dernier, prenant le ravisseur sous sa protection, résolut de s'emparer de l'Irlande. Dans ce but, il confia à Dermot une armée de barons normands, établis au pays de Galles et conduits par Richard de Clare, comte de Pembroke, appelé "*Strongbow*."

À cause de cette division des chefs l'Angleterre put (ce que n'avait osé tenter Jules César) subjuguier l'Irlande. De nombreuses batailles s'ensuivirent : mais la victoire resta, en définitive, aux Normands qui se partagèrent certaines parties du territoire et s'y fixèrent. Henri divisa le pays en comtés et y introduisit les lois anglaises afin de *normaniser* et d'*anglifier* la nation irlandaise plus sûrement et plus promptement.

Les barons normands se construisirent des châteaux-forts sur toute la surface de l'île et s'y maintinrent, grâce toujours à la trahison de nombre de chefs irlandais. Dans la suite des temps, le peuple conquérant fut conquis à son tour aux mœurs, aux usages, aux coutumes, au langage même du peuple irlandais. L'assimilation devint si complète que le parlement anglais passa, en 1315, un statut pour empêcher les Normands de s'habiller à la manière des anciens habitants de l'Irlande et de parler leur langue. On se moqua de cette loi et on continua de *s'irlandifier*.

La révolte d'Edouard Bruce, couronné roi d'Irlande à Dun-

dalk, ne réussit cependant pas à affranchir l'île de la domination anglo-normande. La Guerre des Deux Roses y eut aussi son contre-coup : la romantique famille Géraldine se rangea du côté des Plantagenets à la rose blanche, tandis que le Butler de Munster et les Ormond de Tipperary et Kilkenny combattirent pour celui des Tudors à la rose rouge.

Depuis trois cents ans déjà les Normands régnaient sur les Irlandais. Ceux-ci avaient pourtant conservé l'indépendance de leurs parlements où siégeaient ensemble les barons, les seigneurs, les évêques, les abbés et les bourgmestres des principales villes.

L'Angleterre se décida, sous Henri VII, à porter une dernière et finale atteinte à cette indépendance en créant le *Poyning Parliament*. Sir Edouard Poyning, conseiller privé, fut envoyé en Irlande, après l'escapade de Warbeck, en 1492, (au moment où Colomb découvrait l'Amérique) avec mille hommes de troupes. Il rassembla un parlement à sa guise à Drogheda et y fit passer le fameux statut ou acte appelé la loi "*Poyning*," par laquelle nul parlement ne pouvait, à l'avenir, être tenu en Irlande avant que le Vice-roi et le Conseil n'eussent soumis au Roi d'Angleterre, sous le grand sceau d'État, les actes que l'on voulait y passer, ainsi que les considérations ou raisons de ces actes, lesquels ne seraient en force qu'après la sanction du Roi et de son Conseil. C'était pratiquement anéantir l'indépendance du parlement irlandais, dernier rempart des libertés nationales.

#### *Epoque d'Henri VIII et de la Réforme (1526).*

Nous arrivons enfin à l'époque d'Henri VIII et de sa malheureuse apostasie : ce sont de nouvelles luttes qui se préparent entre les deux mortels ennemis, les Anglais et les Irlandais. Encore du sang, encore des ruines !

Henri dé irant obtenir un divorce d'avec sa femme Cathé-

rine d'Aragon pour épouser Anne Boleyn, avec laquelle il vivait déjà en concubinage, embrassa le protestantisme, déjà professé en Allemagne à la suite de l'apostasie de Luther. Ce roi scélérat qui est la cause de l'apostasie de l'Angleterre, mourut en réprouvé en ordonnant cependant des messes pour le repos de son âme, tant il est vrai que la foi meurt difficilement dans le cœur de l'homme, qui a eu le bonheur de la recevoir.

La reine Elisabeth naquit d'Henri VIII et d'Anne Boleyn avant même le divorce du roi et de sa femme légitime, Catherine d'Aragon ; Marie, qui fut aussi reine d'Angleterre, était la fille légitime de Catherine.

On le constate une fois de plus : la femme est encore la cause de l'apostasie de toute une nation et des malheurs éternels qui en sont la conséquence. Poussé par Thomas Cromwell, son perfide conseiller, tout dévoué à la famille des Boleyn, Henri VIII se fit proclamer Chef de l'Église et par le Clergé et par le Parlement.

En 1532, Wareham, le dernier archevêque catholique de Cantorbéry, étant mort, le scélérat Thomas Cranmer, dès lors marié secrètement, fut nommé à sa place. Lord Cromwell fut fait Vicaire-Général. Voilà les fondements de la "Réforme." Un Dr Browne fut envoyé comme évêque protestant à Dublin : ce fut un dissolu après son apostasie.

Pour saisir l'objet de la réforme il faut lire les historiens protestants William Cobbett et Hume. On y apprend que le but, à part du divorce du roi, fut le vol et le pillage des églises, des monastères et des couvents.

La liste en est incroyable. Tout fut détruit.

La richesse des institutions religieuses, accumulée pendant des siècles, passa dans les coffres du roi et servait à l'entretien

de sa cour et de ses nombreuses femmes. Presque tous les Anglais se soumièrent à la nouvelle religion du roi : le parlement, les évêques, les prêtres apostasièrent. Ceux qui résistèrent, comme Thomas Morus et Mgr Fisher, furent mis à mort.

Quant tout eut succombé devant les iniquités du plus dissolu des rois, l'Irlande seule, quoique depuis si longtemps décimée, sanglante, affamée et foulée aux pieds, opposa un refus formel à la volonté d'Henri VIII. De là recrudescence de haine, de persécutions, de confiscations et de vols de propriétés contre ce peuple héroïque.

Ce fut surtout sous le règne d'Elisabeth que la persécution fut plus rigoureuse. Des chefs comme Shane O'Neill et autres se levaient-ils pour contrecarrer l'influence protestante et empêcher la ruine complète de leur nation, on tâchait de les anéantir par les armes et l'on s'emparait de leurs biens. Si la force ne réussissait pas, on employait la ruse pour les faire saisir et conduire à la Tour de Londres, ou les faire lâchement assassiner par le poison ou le poignard anglais.

Les Vice-rois qui gouvernaient alors l'Irlande étaient toujours des favoris du pouvoir, des Protestants zélés et fanatiques, qui mettaient leur jouissance à persécuter les catholiques. Le parlement n'était qu'un instrument des volontés royales. Et, chose plus terrible encore, c'est que le clergé protestant se montrait plus fanatique et plus cruel contre les Catholiques que les gouvernements eux-mêmes.

Au temps d'Henri VIII une partie seulement de l'Irlande était complètement soumise : nombre de chefs indépendants existaient encore dans le nord du pays et y soulevaient de puissantes insurrections qui ne servaient, presque toujours, qu'à l'écrasement de la nation. La haine des Ormond contre l'héroïque famille des Girard ou Fitzgerald fut aussi la cause d'une grande effusion de sang.

La plupart des chefs de cette brave nation périrent ou les armes à la main sous Henri VIII, Elisabeth, Olivier Cromwell et autres souverains, ou prisonniers dans la Tour de Londres ou le château de Dublin, ou égorgés par la trahison ou sur les échafauds. La première et la dernière page de l'Irlande sont écrites avec le sang de ses enfants.

Le répit accordé aux Catholiques par la reine Marie ne fut que de courte durée.

L'infâme Elisabeth renouvela bientôt des édits sanguinaires contre les catholiques, et elle continua de leur arracher leurs propriétés pour les donner à des chefs protestants et anglais : des millions d'acres de terre changèrent ainsi violemment de propriétaires.

Les Irlandais mouraient de faim dans leurs misérables huttes ou le long des grandes routes. Traqués comme les bêtes de la forêt ils étaient impitoyablement égorgés partout où on les rencontrait. Leurs biens, ainsi que ceux des églises et des communautés religieuses, étaient confisqués au profit de la Couronne ou des affidés du pouvoir. On trouvait partout, le long des routes, des milliers de cadavres humains et l'on vit de pauvres enfants sucer les mamelles de leurs mères mortes à leur côté.

Les grands de Tyrone et de Tyrconnel, épuisés, brisés, s'enfuirent à Rome où ils moururent. Il est de fait qu'à l'avènement d'Olivier Cromwell il ne restait presque plus de chefs irlandais indépendants, ils avaient tous été remplacés, dans leurs châteaux, par des aventuriers anglais, par des assassins et des voleurs.

Les successeurs d'Elisabeth ne traitèrent pas mieux l'Irlande qu'elle-même, et Charles I, trop occupé à maintenir les révolutionnaires anglais chez lui, ne put rien faire en faveur des habitants d'Erin. Enfin il porta lui-même sa tête sur l'échafaud ; Cromwell, le régicide, était alors tout-puissant. Il

envahit l'Irlande avec une grande armée et mit tout à feu et à sang.

Le clergé avait été décimé de nouveau sous Elisabeth. Ceux qui avaient échappé à la fureur de Lord Grey, en 1580, étaient obligés de se cacher dans les gorges des montagnes, dans des grottes souterraines, d'où ils sortaient pendant la nuit pour administrer les sacrements aux martyrs de la race anglaise.

Parfois les émissaires du gouvernement anglais allaient traquer ces pauvres prêtres jusqu'au fond de leurs retraites solitaires : alors ils étaient impitoyablement écartelés ou livrés à la potence. Tel fut le cas pour Mgr O'Boyle, les abbés Boyle et O'Mulkeran. La liste des martyrs, sous Elisabeth, est aussi longue que celle des martyrs des premiers siècles de l'Eglise, en égard à la durée du règne de cette reine sanguinaire.

Cromwell ne fit aucun quartier aux catholiques d'Érin. Ses tribunaux, ses commandants, ses quatre commissaires persécutèrent à qui mieux mieux les malheureux Irlandais. On avait un double but en les envoyant à la mort ; c'était surtout de confisquer leurs biens. Pas moins de 2,500,000 acres de terre furent alors enlevés et donnés aux soldats et aux officiers anglais.

La valeur des soldats Irlandais était tellement appréciée par tous les souverains d'Europe, en guerres continuelles à cette époque, que ceux-ci, favorisés par les procédés de Sussex et de Cromwell, enrôlèrent alors 44,000 soldats irlandais (de 1651 à 1654), qui préférèrent aller mourir sous les drapeaux étrangers de la France, de l'Espagne et de la Pologne que de périr de faim ou par le feu des assassins dans leur île infortunée.

Des milliers de femmes irlandaises furent envoyées, pour l'usage des forçats et des aventuriers anglais, dans les Indes Occidentales ; 6,000 jeunes enfants furent aussi expédiés et

---

vendus comme esclaves aux planteurs de la Virginie et des Indes.

Des édits sévères furent passés dans les parlements pour la déportation en masse des Catholiques irlandais. Un grand nombre s'enfuirent dans les forêts et se cachèrent dans les cavernes, mais on les y fit traquer et tuer sans pitié. La soldatesque chassait les populations de leurs villes et de leurs campagnes, puis le parlement passait des lois pour les exterminer quand elles seraient trouvées ailleurs que dans leurs demeures.

Et l'on s'étonne parfois de la haine de l'Irlandais contre le peuple anglais ! Ce n'est pas connaître l'histoire, ni la nature humaine. Le Ciel attend, mais l'Angleterre ne jouira pas toujours impunément du fruit de ses iniquités, de ses rapines et de ses injustices.

*La Restauration, Charles II et Guillaume d'Orange.*

Les Irlandais, restés fidèles aux Stuarts, bénirent l'avènement au trône de Charles II après la révolution de Cromwell. Hélas ! quels désappointements n'éprouvèrent-ils pas ! Les intrigants, les traîtres se rangèrent du côté du roi et se firent confirmer dans la possession des biens qu'ils avaient volés aux Irlandais sous le féroce Cromwell.

L'infâme Broghill et son digne frère Coote furent créés "*Lord Justices*" d'Irlande. Ces deux misérables empêchèrent que justice ne fût rendue à leurs administrés. Le roi aurait voulu cependant se montrer équitable envers le peuple d'Erin, mais le complot de Titus Oates prévint ses desseins. Il ne voulut pas même sauver la tête de Mgr Olivier Plunket, archevêque d'Armagh, condamné injustement à l'échafaud le 8 juin 1681 et pendu le 1er juillet de la même année. Huit ans après, le dernier des Stuarts fut à jamais effacé de l'histoire, ainsi que toute sa dynastie.



Sous le roi Jacques II les Catholiques respirèrent : le colonel Talbot, comte de Tyreonnell, fut nommé Lord Député : ce fut le premier Catholique qui occupa cette position depuis la Réforme.

La révolte du gendre de Jacques, Guillaume d'Orange, trouva les Irlandais sous les drapeaux de l'honneur et de la fidélité. Le 30 juin 1689 vit la fatale bataille de la Boyne, dont le résultat a été une recrudescence de haine et de crimes, depuis deux siècles, entre les Protestants et les Catholiques irlandais.

Jacques se sauva en France, mais Tyreonnell lutta jusqu'à la mort contre le parti de Guillaume d'Orange, le rebelle. Tombé à Limerick, Tyreonnell fut remplacé dans le commandement par le brave *Patrick Sarsfield*. Ce dernier, voyant la résistance inutile, fit un traité par lequel les Catholiques devaient jouir de leurs libertés religieuses et de leurs biens. La plupart des défenseurs de Limerick, avec leur chef, s'enrôlèrent dans les armées étrangères où ils se couvrirent de gloire. Tel fut le cas pour la Brigade Irlandaise, au service de la France.

*"The Irish Brigade."*

Cette brigade, composée des régiments de Clare, de Dillon et de Fitzjames sauva la France à Fontenoy, le 11 mai 1745. Cette héroïque brigade donna, avec son impétuosité ordinaire, en voyant l'armée française écrasée par les forces alliées, commandées par le duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre, George II, et après s'être agenouillé un instant elle s'élança avec furie sur l'ennemi au cri de "*Remember Limerick and Saxon perfidy.*" (Souvenez-vous de Limerick et de la perfidie saxonne.)

Le brave Lally avait dit à ses Irlandais : "Marchez contre les ennemis de la France et les vôtres sans faire feu jusqu'à ce

que vous ayez les pointes de vos baïonnettes sur leurs ventres," et au cri de : *Steady boys ! forward ! charge !* (Ferme en avant ! au pas de charge !) ils culbutent l'ennemi, le mettent en déroute, l'écrasent.

Aussi quand le roi Georges eut appris la défaite de son fils par la "Brigade Irlandaise" au moment où il croyait déjà tenir la victoire, s'écria-t-il avec émotion, en dénonçant les "Lois Pénales" qui empêchaient les Irlandais de servir comme soldats dans les armées anglaises : *Cursed be the laws which deprive me of such subjects.* (Maudite soit la loi, qui me prive de tels soldats.)

Lord Macaulay proclame cette défaite un juste châtiment mérité par l'Angleterre à cause de ses injustices envers l'Irlande.

Le traité signé entre Sarsfield et Guillaume d'Orange fut bientôt foulé aux pieds et M. Froude, le plus impudent et le plus menteur de tous les écrivains sur l'Irlande, semble nous dire que les Irlandais devaient s'attendre à ce que ce traité ne fût pas exécuté.

Guillaume d'Orange fit passer les *Lois Pénales* contre l'Irlande dans le but de protestantiser le pays. Les Catholiques, exclus des parlements, ne pouvaient occuper aucune position, remplir aucune charge, participer à aucun honneur. Ils étaient exclus des écoles et des universités. Un enfant qui apostasiait avait droit à tous les biens de son père. Si un Catholique achetait une propriété, elle lui était confisquée. S'il possédait un cheval, n'importe quel Protestant pouvait le lui ôter en lui donnant quatre livres sterling. Si une femme apostasiait elle était de droit séparée de son époux et libre de se remarier. Un Catholique ne pouvait être soldat.

La loi était tellement cruelle et injuste que le Lord Chan-

celier Bowes et le juge-en-chef Robinson pouvaient dire, sur le banc, qu'elle ne supposait pas même l'existence d'un Irlandais catholique.

En dépit de ce terrible état de choses, les prêtres irlandais, cachés partout, enseignaient le catéchisme et les vérités religieuses aux petits enfants : et contre l'attente de Guillaume d'Orange, la foi continua de briller sur l'Irlande. Les persécuteurs sont morts et la nation irlandaise est encore catholique.

L'effet des *lois pénales* fut cependant désastreux pour le commerce de l'Irlande. Déjà, sous Charles I, Strafford avait tout fait pour détruire les manufactures de laines irlandaises, au profit de celles d'Angleterre. Sous Charles II l'exportation des bestiaux d'Irlande fut prohibée. La construction des navires fut arrêtée et, en 1696, sous Guillaume d'Orange, toute exportation des laines manufacturées fut strictement prohibée, à l'exception de quelques petits ports insignifiants.

Souvent l'on entend répéter : " Oh, les Irlandais sont des paresseux, qui préfèrent mourir de faim plutôt que de travailler."

Ceci est un mensonge fabriqué dans les officines politiques d'Albion. Il est de fait que les manufactures d'Irlande sont antérieures à celles d'Angleterre.

La vérité vraie est que l'on a ruiné celles-là au profit de celles-ci. La vérité vraie c'est que quand l'Irlandais avait amélioré, par son travail et ses sueurs, le morceau de terre que le seigneur lui loue le double de sa valeur, alors on renchérisait ses rentes. Ainsi toute amélioration, tout travail du fermier était au profit de son *landlord* ; de ce *landlord* dont les pères ont volé ce même sol aux Irlandais catholiques, comme nous venons de le voir. La vérité vraie, c'est que l'Irlande étant bien plus prospère que l'Angleterre, celle-ci en étant jalouse entrava, par une législation infâme, le commerce de l'Irlande

---

et fit servir ses richesses à ses propres intérêts. La grande époque de prospérité commerciale irlandaise fut celle de son indépendance parlementaire. Si l'Irlande est pauvre aujourd'hui, c'est donc dû à la politique arbitraire et tyrannique de l'Angleterre. Citons quelques exemples à l'appui de cette assertion et prenons-les chez les plus célèbres des Protestants et dans toutes les classes de la société anglaise.

Pitt, parlant de la proposition commerciale de 1785 disait : " La politique uniforme de l'Angleterre a été de priver l'Irlande de l'usage de ses propres ressources et de la rendre esclave des intérêts et de l'opulence du peuple anglais." (State trials, p. 485.)

" L'Irlande," dit Junius, " a été uniformément pillée et dépouillée." L'éloquent juge-en-chef Bushe disait aux Irlandais : " On vous demande d'abandonner votre indépendance ! et à qui ? à une nation qui, depuis six siècles, vous traite avec injustice et oppression."

L'évêque protestant Boulter, dans son rapport au gouvernement, appelle une grande calamité la manière dont on traite les Irlandais et les haines que l'on attire contre les Catholiques.

Lord Clare dans un discours en 1798, parlant de la période de l'indépendance du parlement irlandais, dit : " Il n'y a pas un peuple sur la surface du globe qui ait avancé en civilisation, en agriculture et en industrie avec la même rapidité que l'Irlande, dans cette même période," (de 1782 à 1798.)

" En ce temps-là," disait encore Pitt, citant Foster (1785) " l'exportation annuelle des produits irlandais en Angleterre s'élevait à deux millions cinq cent mille livres sterling, tandis que l'exportation en Irlande des produits anglais ne s'y élevait qu'à un million.

La grande période de prospérité pour l'Irlande fut donc de 1782 à 1800, c'est-à-dire durant le Parlement de Grattan.

Voici l'augmentation relative des deux pays sur les articles suivants, de 1785 à l'Union de 1800.

IRLANDE.				ANGLETERRE.			
Thé augmentation	84	pour cent		Thé augmentation	45	pour cent	
Tabac	do	100	do	Tabac	do	64	do
Vin	do	74	do	Vin	do	22	do
Sucre	do	57	do	Sucre	do	53	do
Café	do	600	do	Café	do	75	do

Et c'est en présence de ces faits qu'on a l'insolente audace, la malicieuse impudence, l'incroyable effronterie de dire que l'Irlande n'est pas prospère aujourd'hui parce que son peuple n'est pas industriel !

Pour vous démontrer plus clairement l'effet désastreux de l'Union de 1800, à l'abolition du Parlement de Grattan, laissez-moi vous citer les variations et changements dans la consommation de ces mêmes articles, depuis 1800 à 1827.

IRLANDE.				ANGLETERRE.			
Thé augmentation	24	pour cent		Thé augmentation	25	pour cent	
Café	do	400	do	Café	do	1800	do
Sucre	do	16	do	Sucre	do	26	do
Tabac diminution	37	do		Tabac diminution	27	do	
Vin	do	45	do	Vin	do	24	do

CHS. THIBAUT.

(A continuer.)

# CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

1888 — E.T.E. — 1888.

HEURES

DE	POUR	DÉPART	ARRIVÉE
Montréal	Québec	10.15 p.m.	7.00 a.m.
"	"	8.00 a.m.	2.00 p.m.
Québec	Montréal	8.30 p.m.	6.00 a.m.
"	"	2.15 p.m.	8.15 p.m.
Montréal	Portland	10.15 p.m.	12.15 p.m.
"	Island Pond	3.15 p.m.	9.40 p.m.
"	Toronto	1.30 p.m.	5.55 p.m.
"	"	9.05 a.m.	10.45 p.m.
"	"	8.25 p.m.	7.50 a.m.
"	St. Jean	4.30 p.m.	5.32 p.m.
"	"	4.20 p.m.	5.20 a.m.
"	"	8.30 a.m.	9.30 a.m.
"	"	8.30 p.m.	9.25 p.m.
"	Lake Champlain Junction	3.45 p.m.	6.35 p.m.
"	Ottawa	8.50 a.m.	12.10 p.m.
"	"	4.30 p.m.	8.10 p.m.

CHARS PÂLAIS ET CHARS DORTOIRS

DANS TOUTES LES DIRECTIONS

La ligne la plus avantageuse dans toutes les parties du pays

PASSAGES AU PLUS BAS PRIX POUR TOUTS LES POINTS  
DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Agents dans toutes les villes du Canada

J. HICKSON, *Gérant-général* }  
W. WAINWRIGHT, *Ass.-gérant* } MONTREAL.

# STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au Département des impressions  
et de la papeterie publiques.

B. CHAMBERLIN,

*Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie.*

OTTAWA, 5 Janvier 1888.

## PROVINCE DU CANADA

	§	c.		§	c.
Statuts Refondus H. C. ....	3	25	Code Civil .....	1	00
B. C. ....	3	25	Ordres en Conseil, a 1874 .....	1	25
Code de Procédure Civil. ....	1	50			

## PUISSANCE DU CANADA

	§	c.			§	c.
Vic. 32&33 Statuts de 1869 .....	1	50	47	Statuts de 1884, Vol. I. ....	1	00
33 " " 1870 .....	0	80		"    "    Vol. II. ....	1	00
34 " " 1871 .....	0	80		"    "    Vols. I. & II. ....	1	80
35 " " 1872 .....	2	00	48-49	"    "    1885, Vol. I. ....	1	00
36 " " 1873 .....	1	60		"    "    "    Vol. II. ....	0	50
37 " " 1874 .....	1	43		"    "    "    Vols. I. & II. ....	1	50
38 " " 1875, Vol. I. ....	1	50	49	"    "    "    1886, Vol. I. ....	1	00
"    "    "    Vol. II. ....	0	80		"    "    "    "    Vol. II. ....	0	50
39 " " 1876, Vol. I. ....	0	80		"    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	50
"    "    "    Vol. II. ....	0	80	50-51	"    "    "    "    1887, Vol. I. ....	1	00
"    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	50		"    "    "    "    "    Vol. II. ....	1	00
40 " " 1877, Vol. I. ....	1	00	49	"    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	80
"    "    "    "    Vol. II. ....	0	60		Revised Statutes, 1886,		
"    "    "    "    vols. I. & II. ....	1	50		in 2 Vols. (in ordinary		
41 " " 1878, Vol. I. ....	0	80		Statute binding) .....	5	00
"    "    "    "    "    Vol. II. ....	0	85		Do. half bound calf. ....	5	50
"    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	00		Do. full bound sheep. ....	6	25
42 " " 1879, Vol. I. ....	1	25		Do. "    "    calf. ....	6	50
"    "    "    "    Vol. II. ....	0	40		Supplementary Vol. to Rev.		
"    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	50		Stat. containing Acts of		
43 " " 1880, Vol. I. ....	1	25		the Provinces and of		
"    "    "    "    "    Vol. II. ....	0	50		Canada not repeated by		
"    "    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	60		the Revised Statutes:		
44 " " 1881, Vol. I. ....	0	80		Statute Binding. ....	2	50
"    "    "    "    "    Vol. II. ....	0	60		Half bound calf. ....	2	75
"    "    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	1	25		Full bound sheep. ....	3	00
45 " " 1882, Vol. I. ....	1	00		"    "    calf. ....	3	25
"    "    "    "    "    Vol. II. ....	1	00		Criminal Law, 1867 to 1887,		
"    "    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	2	00		Statute Binding. ....	1	00
46 " " 1883, Vol. I. ....	1	60		Do. half bound calf. ....	1	25
"    "    "    "    "    Vol. II. ....	1	60		Do. full bound sheep. ....	1	50
"    "    "    "    "    "    Vols. I. & II. ....	2	00		Do. "    "    calf. ....	1	75